

LE PEUPLE

DE LYON



ABONNEMENTS

Un an 6 fr. | Six mois..... 3 fr.

(Les annonces se traitent à forfait)

Journal socialiste paraissant le Samedi

ORGANE des TRAVAILLEURS

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus. — Adresser les correspondances à M. le Directeur du PEUPLE

BUREAUX

120, rue Garibaldi, Lyon

Vente en gros : M^{me} Evrard, 23 rue Thomassin, Lyon

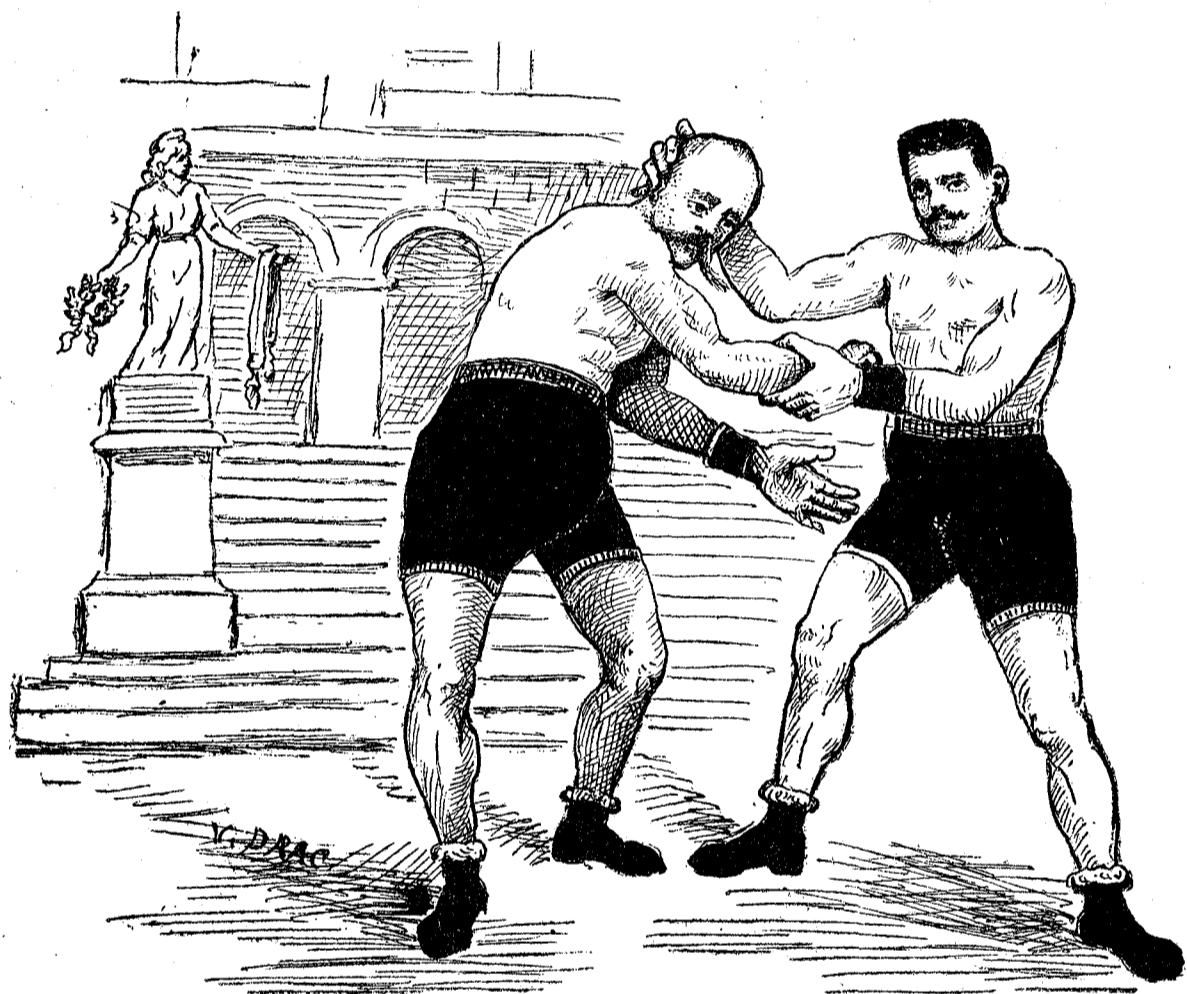
Briand sifflé et hué à Saint-Etienne

L'APOTHÉOSE DU PANAMISTE BURDEAU

BULLETIN DES MINEURS. — RAPPORTS IMPORTANTS

LA SEMAINE COMIQUE ILLUSTRÉE.

LA LUTTE



C'est la lutte électorale :
"Battez-vous et l'an prochain,
L'écharpe municipale
Sera pour le plus malin !..."

Moustache 1^{er} se croyait invincible. Trop confiant en sa force — une force imaginaire ! — il jetait le gant à tout le monde !

Voilà qu'il a enfin trouvé, dans son propre camp, quelqu'un pour le relever, ce gant. On le voit, Piger est un lutteur bien campé, qui commence à ne pas trop mal empoigner Ledin. Il le tient déjà par la tête et le secoue avec aisance et sans fatigue. Il ne tardera pas à lui faire toucher les deux épaules !... Allons, messieurs, du courage !

Le "Peuple" est COMPOSÉ et TIRÉ par des Ouvriers syndiqués.

L'ACTION, C'EST LA VIE

La société capitaliste engendre tous les maux.

Elle est la source de toutes les misères ; la cause de tous les crimes. Elle enfante tous les vices, avilit les choses les plus sacrées. Elle crée l'immoralité, la laideur et ne vit que par l'injustice.

En régime capitaliste, il ne peut y avoir l'idéal. La société est une immense boutique. Tout se vend, tout s'achète.

Le travailleur manuel vend sa force, l'intellectuel son savoir, et l'amour n'est plus qu'une marchandise cataloguée et cotée, soumis, comme un vulgaire sac de poudrette, aux fluctuations de l'offre et de la demande !

La question ne se pose pas de savoir si une chose est honnête, on demande d'abord combien elle rapporte ; c'est là toute la morale bourgeoise.

Le vol est patenté ; l'usure recon nue ; l'exploitation de l'homme par l'homme codifiée. Au nom de tout un ensemble de lois proposées, mettant en œuvre les moyens de production, faisant fructifier la matière dont ils

ont été spoliés, des milliers de travailleurs peinent toujours, travaillent sans cesse produisant des dividendes et de la plus-value au profit d'une catégorie d'hommes vivant dans l'oisiveté et la paresse.

Une minorité infime de parasites sociaux ne faisant œuvre ni de leurs cerveaux, ni de leurs bras, exploitent la masse productive et ne se gênent pas pour ricaner des peines que celle-ci éprouve, pour se moquer de sa pauvreté et railler ses haillons.

Grâce aux instrument de travail et des moyens de transport et d'échange qu'ils ont monopolisés, ils contraignent les travailleurs dépossédés à passer sous leurs fourches caudines et hommes, femmes et enfants, attelés à un dur labeur les nourrissent, les engraisent, leur fournissant en outre, à leur premier appel, de la chair plaisir, et de la chair à canon.

Toutes les richesses mondiales, — ces lingots enfouis dans les coffre-forts des banques ainsi que les monceaux d'actions et d'obligations détenues par les actionnaires et obligataires de toutes les entreprises, — qui n'ont de valeur que par la somme de travail qui y sont incorporés ; — ces nombreuses voies ferrées sillonnant la planète ; ces vastes usines dont les altières cheminées se dressent au milieu des sombres

agglomérations urbaines ; ces navires aux flancs rebondis transportant des fortunes aux quatre coins du monde ; ces immenses magasins qui regorgent de produits manufacturés — tandis que tant d'êtres humains n'ont point le nécessaire ; — ces récoltes jaunes comme de l'or s'étendant à perte de vue dans la plaine ; ces musées somptueux ; ces bibliothèques splendides ; ces magnifiques travaux d'art dont la hardiesse étonne ; ces découvertes scientifiques qui reculent toujours les frontières de l'inconnu agrandissent le domaine de l'humanité — tous ces trésors ont été créés par les travailleurs... et les travailleurs n'ont rien.

Ce qu'ils ont butiné, des frelons le leur ont enlevé.

Eh bien, c'est pour reconquérir ces biens — fruits du travail des générations passées — pour les faire entrer sous la forme collective dans le domaine social, qu'ils nous faut lutter.

De l'action, de l'action encore, toujours de l'action tant que les moyens de production et d'échange ne seront pas — et ne resteront pas — le patrimoine insaisissable de la société toute entière.

Et que l'on ne se plaigne pas des difficultés rencontrées, l'action, avec toutes ses joies et ses douleurs, c'est la suprême jouissance.

Si parmi nous, des travailleurs préfèrent l'ignoble satisfaction de l'inertie, la déprimante quiétude, au combat sans merci que nous livrons à ce système social cynique qui donne aux producteurs à peine le juste nécessaire pour l'entretien de leur force-travail et pour procréer celle du lendemain, libre à eux.

Mais pour moi, lutter, donner le meilleur de soi-même, ne jamais laisser une minute de son existence, une parcelle de son énergie sans qu'elles fussent dépensées dans la bataille, c'est toute la vie.

Et si je plains sincèrement la multitude passive de nos camarades de travail dont l'existence misérable s'écoule monotone et écourante au milieu des préjugés, des mœurs, des coutumes du vieux monde, combien j'envie ce que le libre jeu des forces souveraines inhérentes à la matière en perpétuelle transformation, à fait disparaître de parmi nous et dont on dit : « Ils ont vécu pour une idée ».

COMPÈRE-MOREL

Bataille

L'UTILITÉ DES SOUDARDS

Elle vient d'être démontrée d'une façon éclatante.

C'est en Serbie que nos militaristes peuvent aller chercher des actions d'éclat à l'actif de l'armée professionnelle et permanente !

Nos lecteurs ont lu, au jour le jour, dans les quotidiens, les détails de cet assassinat d'un roi, d'une reine, de leurs ministres et de leurs fidèles.

Ce sont des officiers qui ont comploté et exécuté ces assassinats.

Voilà bien l'utilité de l'armée Serbe !... Était-ce pour proclamer la République, que réclamaient et réclame le peuple Serbe ?

Non pas ! C'était pour remplacer un roi par un autre — par un autre qui aura un peu plus de décorum et qui a demandé tout de suite une augmentation de la liste civile !

Le comble, c'est que le nouveau roi a déjà adressé le manifeste suivant :

« Les preuves éclatantes du dévouement que me donne mon cher peuple, mon armée fidèle et le gouvernement patriote m'ont profondément touché. Je remercie de toute mon âme la Providence qui m'a permis de monter sur le trône de mes ancêtres.

« Je vous prie, monsieur le président, d'agréer l'expression de ma reconnaissance royale.

« PIERRE. »

Comment trouvez-vous cette *Pyrrrovidance* qui arme les bras d'une bande d'assassins ?

Cette *Pyrrrovidance* m'a tout l'air d'une fiche criminelle !...

Il faut tenir compte cependant que, dans tout cela, le peuple, le vrai peuple, le peuple qui travaille, n'y est pour rien.

Nous trouvons, en effet, dans une correspondance d'un de nos confrères, le rédacteur du *Matin*, en ce moment à Belgrade, les lignes suivantes :

« Dans les parties basses de la ville et dans les quartiers pauvres, le travail a continué et on y paraît indifférent à l'événement.

« J'ai voulu me rendre compte de l'impression du peuple. Partout, c'est presque la même réponse : « Cette élection du nouveau roi ne nous touche pas ; elle regarde les officiers et les policiers. » D'autres gens hochent la tête, envisagent que la Serbie est un pays pauvre et sortira difficilement de sa situation embarrassée.

On le voit bien, les travailleurs de Belgrade ont conscience de la situation.

Ils sont républicains avant tout, — et ils comprennent qu'ils ont des intérêts de classe différents de ceux qui ont joué ce drame politique.

Qu'ils s'organisent donc, et bientôt ils auront la force pour établir en Serbie la République et le Socialisme.

Il n'en est pas moins vrai que l'armée Serbe compte une jolie collection d'assassins dans ses rangs. Nous voudrions bien savoir s'il se trouverait en France des officiers pour les défendre !... Jules DELMORÈS.

MOTS DE COMBAT

Le mot d'ordre de la classe ouvrière doit être, non plus un salaire normal pour une journée normale de travail, mais l'abolition même du salariat.

K. MARX.

C'est un avantage incalculable pour le socialisme qu'il ait pour lui tous les grands esprits et que ses adversaires ne se défendent que par une plate nécessité, sans confiance en leur droit, sans estime foncière pour eux-mêmes.

Henri HEINE.

Si les fabricants peuvent faire faillite, l'ensemble ou la classe des fabricants réalise toujours des bénéfices qui se chiffrent par milliards et pourvoient aux valets, aux cocottes, à toutes les orgies et à tous les caprices des bénéficiaires ! C'est cet ensemble de bénéfices qui est leur œuvre, que les producteurs, rétribués par leur produit, trouveront dans l'abolition du salariat.

Jules GUESDE.

Le mouvement qui se fait autour des doctrines socialistes est tout à l'honneur de l'âme humaine ; il révèle une noble inquiétude, une foi généreuse dans le progrès et la justice !

Charles DUPUY.
Ex-Président du Conseil.

BALLADE DES BONNES SEMAILLES

Ployé dès l'aube vers la terre,
Vers l'asile où tous nous tombons,
Tu vas, muet et solitaire,
Jetant tes précieux bonbons,
A larges pas, comme par bonds,
O Paysan ! Tu te chamailles
Et sèmes pour les grands fripons...
Elles sont pour toi, les semailles !

Damnés des villes déletées,
Proscrits des plaines et des monts,
A quoi songes-tu, Proletaire,
Aspect de brute ou de démon ?
L'acide rouge tes poumons,
Et le vert-de-gris des limailles
Te fait cracher des goémons...
Elles sont pour toi, les semailles !

Toi, déserteur involontaire
De l'atelier nauséabond,
Sombre effroi du rentier austère
Que gênent tes yeux de charbon,
Trimardeur, Errant, Vagabond,
Tu marches, traînant des marmailles
Par les chemins mauvais ou bons...
Elles sont pour toi, les semailles !

ENVOI

Triste va-nu-pieds, nous t'aimons,
Frère qui n'a ni sou ni maille.
Regarde ce que nous sèmons :
Elles sont pour toi, les semailles !

René CHAUGHU.

LETTRE PARISIENNE

LES ANTI-POLICIERS

Paris, 16 Juin.

La police va, décidément, passer un fichu quart d'heure, si elle ne réprime pas le zèle de ses agents.

C'est d'abord le Français qui lève l'étendard de la révolte contre les fameux « rapports de police » utilisés par les tribunaux. C'est, ensuite, la Lanterne qui s'insurge contre le « service des mœurs » coupable d'attentat à la pudeur sur des femmes honnêtes.

D'où lui vient cette subite indignation ? D'où vient que ce journal, qui mangeait exclusivement du curé à tous ses repas — au risque de flanquer d'épouvantables indigestions à ses lecteurs — éprouve tout-à-coup le besoin de varier son ordinaire et de s'offrir quelques tranches d'argousins ?

Ah ! voilà ! c'est que, jusqu'à présent, la police des mœurs n'exerçait ses rava-

ges que dans le prolétariat ; elle se bornait à enrégimenter de force, dans l'armée de la prostitution, des filles, des sœurs et des fiancées de travailleurs. Cela faisait partie du maintien de l'ordre. Et il a fallu que des sbires maladroits portent une main sacrilège sur la sœur et la fiancée d'un de ses rédacteurs, pour que la Lanterne déjà nommée s'aperçut que le cléricalisme n'était pas le seul ennemi.

Alors, ça va chauffer. Nous allons voir une campagne de presse, des meetings de protestation annoncés à coups de grosse caisse, peut-être même des interpellations à la Chambre... et puis, quand ces belliqueux agitateurs auront obtenu la tête des coupables — ou tout au moins une juste réparation pécuniaire — le feu de paille s'éteindra : les gardes-chiourmes proposés à la traite des blanches pourront se remettre à leurs petites occupations.

Et l'autre police ? Celle qui pratique si magistralement le passage à tabac, qui assomme nos camarades à la sortie des réunions et qui charge les manifestants sabre au clair ? On attend sans doute, pour lui flanquer sa petite fessée, qu'elle ait par mégarde dénoncé quelques côtés à M. Jaurès ou à son cher ami Briand.

Quelle comédie tout de même ! Quels pharisiens que tous ces justiciers véridés ! Et notez bien que ce n'est pas la première fois que pareille chose arrive. Donnez-vous seulement la peine de relire la préface du *Dernier jour d'un Condamné*, vous y verrez la bourgeoisie déjà prise en flagrant délit d'égoïsme de classe par celui des écrivains qu'elle a le plus portés aux nues. Vous vous apercevrez qu'après avoir conservé religieusement, à l'usage du peuple, la « mécanique du docteur Guillotin », léguée par les héros de la grande Révolution, elle fut prise tout-à-coup d'une velléité de démolir cet instrument de supplice... le jour où elle vit « quatre anciens ministres, quatre hommes du monde » exposés à monter sur l'échafaud.

Mais, du jour où l'on fut certain que les coupables avaient la tête saue, toute « peur s'évanouit dans l'esprit des dirigeants et, avec la peur, l'humanité s'en alla. L'utopie redevint utopie ; la réverie, réverie, et la poésie, poésie !

Si notre Parti avait besoin d'arguments pour prouver l'absurdité et l'inanité du « réformisme », il n'aurait que l'embaras du choix. Nos adversaires ne perdent pas une occasion de nous démontrer dans quelles conditions et dans quelle mesure ils entendent faire des réformes : c'est seulement quand ils y sont eux-mêmes intéressés. S'il leur arrive quelquefois de lâcher pied au profit de la classe ouvrière, c'est qu'ils ne peuvent pas faire autrement ; c'est qu'ils se rendent compte, par la pression venue du dehors, qu'il serait plus dangereux de résister que de céder.

Nous n'avons donc pas à leur savoir gré de telle ou telle concession, puisqu'ils n'agissent que par intérêt ou par crainte. Nous avons, au contraire, à nous organiser assez puissamment contre eux pour les contraindre sans cesse à de nouvelles concessions — non pas en collaborant avec eux, non pas en les aidant à conserver le pouvoir ; mais, au contraire, en gardant une attitude d'opposition irréductible.

Tout ce que nous aurons conquis de la sorte sera autant de force acquise pour le prolétariat, autant de victoires partielles gagnées dans les premiers engagements avec l'ennemi et préparant la victoire définitive, le triomphe de notre Révolution.

Paul GRADOS.

APRÈS LA RÉFORME

Le Sénat vient d'adopter la nouvelle loi réduisant le service militaire à deux années et supprimant toutes les dispenses. C'est une bonne action. Il ne reste plus qu'à la faire sanctionner par la Chambre des Députés, ce qui, espérons-le, ne se fera pas trop attendre.

Le citoyen Hambry, que je rencontrais ces derniers jours, est littéralement enchanté de cette grrrande réforme. Aussi est-ce avec un petit air narquois qu'il m'interpella en ces termes :

— Eh bien ! orgueilleux négateur, pré-tendez vous toujours que la société capi-

taliste est inaméliorable ? La loi de deux ans qui vient d'être votée par le Sénat ne réalisera-t-elle pas un peu plus de bien-être chez les travailleurs ?

— Cela dépend de ce que vous entendez par bien-être. Il est certain que quand elle sera appliquée, ce sera un véritable soulagement pour tous ceux qui sont obligés de passer trois de leurs plus belles années sous la casaque militaire. Cela nous permettra aussi de voir la tête que feront tous ces jeunes bourgeois vivement armés tenus de faire deux ans comme les vulgaires prolétaires.

— Ah ! vous voyez bien que, contrairement à ce que vous m'affirmiez l'autre jour, il est possible, même en régime capitaliste, de réaliser quelques réformes au bénéfice des travailleurs.

— Attendez ! je n'ai envisagé la réforme militaire qu'au point de vue moral. Je conviens avec vous qu'il sera infiniment plus juste de voir tous les citoyens valides, sans distinction de fortune, d'origine ou de savoir, dans l'obligation de passer deux années dans les bagnes militaires. Cela aura, d'ailleurs, l'avantage de leur permettre à tous de juger de visu des bienfaits de la caserne. Mais ce que l'on paraît oublier et ce qu'il serait intéressant de rechercher, ce sont les conséquences économiques qui vont résulter de l'application de la loi.

— Comment, mais vous n'avez pas compris quels résultats féconds à tous les points de vue et surtout économiquement vont en résulter ?

— Voyons, il y a environ chaque année cent cinquante à cent soixante mille conscrits qui quittent l'atelier, l'usine ou les champs pour venir au régiment lancer des coups de poing à la lune. Si, au lieu de faire trois ans, ils n'en font que deux ce sera cent cinquante ou cent soixante mille travailleurs arrachés au parasitisme de la caserne et rendus à la productivité nationale.

— Je vous l'accorde. Mais seriez-vous si étranger aux phénomènes de la production en régime capitaliste pour ignorer qu'il y a en ce moment beaucoup trop de travailleurs qui voudraient bien participer à la production (leur seul moyen de vivre) et qui ne le peuvent parce qu'il n'y a pas du travail pour tous. Si vous arrachez aux bagnes militaires, pour les jeter sur le marché du travail, cent soixante mille jeunes producteurs, vous aurez augmenté d'autant l'armée, déjà si nombreuse, des sans-travail, et, de plus, par suite de la concurrence résultant de ce nouvel apport de force-travail, vous allez encore réduire le salaire déjà si maigre de ceux qui ont la bonne fortune d'être exploités.

— Alors, d'après vous, ce n'était pas la peine de diminuer la durée du service militaire, il vaudrait mieux revenir à la loi de sept ans. C'était le bon vieux temps, n'est-ce pas ?

— Je m'y attendais. Chaque fois que l'on vous démontre les fameux résultats de votre politique des réalités, à mesure que l'on constate l' inanité des réformes dans l'organisation capitaliste, vous prétendez que nous sommes des rétrogrades, vous affirmez que nous voudrions rétablir les anciens régimes, et si nous faisons remarquer la mauvaise hygiène des logements ouvriers, vous nous accusez sûrement de vouloir réintégrer les cavernes des troglodytes, nos premiers ancêtres !

— Lorsque je vous fais constater les conséquences économiques de la réduction du service militaire, cela n'implique pas que je sois l'adversaire de cette réduction, bien loin de là, et, d'ailleurs, si les résultats économiques de la loi de deux ans sont néfastes pour les producteurs, ce sera une démonstration éclatante que les réformes qui sont en apparence favorables aux travailleurs se retournent contre eux dès qu'on les met en pratique.

— Peut-être alors, devant l'évidence, se résoudront-ils à unir leurs forces et à s'attaquer directement à la cause de toutes leurs souffrances : le capital et la propriété individuelle, source de toutes les iniquités sociales.

— C'est ce que je leur souhaite, ainsi qu'à vous, citoyen Hambray.

A. BESSON.

LA MYSTIFICATION

Elle est tellement dénuée d'artifices qu'elle nous permet d'affirmer dès à présent que si le cléricisme abhorré ne se porte pas plus malheureusement, il pourra comme le nègre... continuer à fleurir de plus belle dans l'avenir.

Cela malgré les terribles et diaboliques persécutions.

Aussi dans les fractions de la bourgeoisie qui compose le fameux Bloc, s'essaye-t-on, avec plus ou moins d'ingéniosité, à découvrir le bouc émissaire qui pourrait être chargé de toutes les responsabilités du krach de l'anticléricalisme bourgeois.

Déjà le groupe progressiste de « l'Union démocratique », — fraction modérée du bloc — est désignée.

Ses membres entendent reprendre toute leur liberté d'action sur la séparation des Eglises et de l'Etat non inscrite au programme de l'Union démocratique.

C'est déjà pas mal et très éditant. Ah ! quels ennemis irréductibles se dressaient en face de la réaction cléricale.

Mais partir de ce fait, pour déduire qu'ils sont les seuls auteurs responsables du piteux et lamentable fiasco, serait faire preuve d'une insigne naïveté et dénoter, chez les intéressés, une dose de canaillerie peu ordinaire.

Non pas que nous entendions excuser la piètre et réactionnaire attitude de « l'Union démocratique », mais surtout parce que nous savons que toutes les fractions bourgeoises du bloc, sans exception, ont leur part de complicité, partant de responsabilité.

Nous n'en voulons pour preuve irréfutable que l'opinion présente de M. Ferdinand Buisson, anticlérical bourgeois de marque et l'un des plus déterminés protagonistes de la fameuse loi sur les associations.

Dans le journal *L'Action* du 11 courant, il a condensé ses impressions présentes et futures ; nous en détachons les suivantes :

« Il serait inévitable, au contraire, si

la situation actuelle devait durer, si notre intention était de nous en tenir à dissoudre une congrégation sur dix et à laisser les neuf autres à l'état de congrégations autorisées, prospérer plus que jamais, recueillir les victimes de cette persécution sporadique et capricieuse, leur refaire ce qu'on appelle en style de sacristie une « famille religieuse ». Il est bien évident que tant que cet état de choses durera les congrégations continueront ».

Voilà pour le présent. — D'après M. Ferdinand Buisson, les résultats de la grande persécution se chiffrent par un formidable zéro. — C'est ce que nous avons toujours dit.

Pour l'avenir, M. Ferdinand Buisson descendait à nous faire connaître ses intentions.

Il suppose qu'en exécution complète de la loi, les flamidiens se soient vus dans l'obligation de changer... d'habit et il s'écrit :

« Est-ce un danger pour l'éducation nationale ? Oui, donc il faut le combattre ».

« Mais c'est un danger d'esprit et de doctrine, il faut le combattre par l'esprit et par la doctrine. C'est une action individuelle à neutraliser par d'autres du même ordre. Aux idées, opposons les idées, au zèle clérical le zèle laïque ».

D'ailleurs, prévoit M. Ferdinand Buisson, parlant du monopole de l'enseignement, il ne saurait empêcher « ces cléricaux de s'insinuer dans la place s'ils y ont intérêt ».

La République les laissera donc opérer ainsi, M. Buisson ? Au fait, c'est toujours comme cela qu'elle a compris l'anticléricalisme et nous ne pouvons qu'enregistrer votre aveu d'impuissante complicité.

Poursuivre radicalement l'extinction de l'abrutissement religieux par la suppression de l'enseignement congréganiste ou ségréganiste, c'est, nous dit M. Ferdinand Buisson, qui tient à être ministre et qui le sera sans doute, « c'est agir comme ces doctrines qui à des époques diverses ont fait suspendre Michelet, persécuter Edgar Quinet, Proudon, Vacherot, Jules Simon, Zola... »

Ainsi, par Ferdinand Buisson, sont renversés les rôles. L'inquisition c'est la pensée libre, triomphante par la science et la raison. Les martyrs, ce sont les fanatiques religieux et le père Boubé serait le pendant de Zola avec tous les sermons hottentots du Sacré-Cœur si, fort heureusement, Ferdinand Buisson n'y veillait.

Le voici maintenant qui insiste :

« Il n'y a plus ni enseignement, ni éducation, là où il n'y a plus la liberté de la pensée et la sécurité de la parole. Qui n'est pas un homme libre, n'est pas un éducateur. Credo d'Eglise et Credo de l'Etat, c'est également la mort de l'Esprit ».

En bons termes, cela veut dire qu'un professeur farci de religiosité, fanatisé et abêti par de quelconques dogmes est un homme à l'esprit libre, excellent éducateur.

Et M. Ferdinand Buisson, qui peut choisir entre deux méthodes pour anéantir l'esprit, n'hésite pas, il les veut maintenir toutes deux dans la libre concurrence pour l'abrutissement de ses concitoyens. Il ne saurait souffrir qu'une main sacrilège osât profaner une seule d'entre elles et quand sa sainte mère l'Eglise est menacée, il prend chaleureusement sa défense au nom de la liberté.

C'est le vieux refrain au chant duquel les Méline, de Mun et autres Deschanel entreprennent la même besogne d'obscurantisme.

Et c'est pourquoi ne voyant dans les tactiques des différents partis bourgeois que des différences non qualitatives mais momentanément quantitatives, nous criions à nouveau à tous les penseurs libres que c'est sans la Bourgeoisie et contre elle que nous devons faire notre totale émancipation.

Ferdinand FAURE.

Les TREIZE JOURS

On sait que chaque année, le citoyen Colliard, député de Lyon, a la spécialité, à titre de réclame, de faire voter par la Chambre la suppression de la corvée des treize jours imposée aux pères de famille, et c'est tout.

Chaque année, le ministre continue à ne tenir aucun compte du vote de la Chambre et les territoriaux sont obligés de se rendre à son appel.

Cette année, le Sénat avait adopté la réduction de crédit pour la suppression des treize jours.

Le général André, ne tenant pas plus compte du vote des Chambres que de sa première culotte de peau, a lancé les ordres d'appel comme un défi jeté au Parlement.

Le citoyen Colliard avait annoncé à grand renfort de publicité qu'il interpellait le ministre. En effet, l'interpellation a eu lieu : au cours de la discussion, voyant qu'il était pris au sérieux et que la Chambre était décidée à rappeler au ministre qu'il avait à tenir compte de ses votes, le citoyen Colliard s'est empressé de retirer l'ordre du jour qu'il avait présenté et cependant il déclarait accorder toute confiance à ceux qui foulaient aux pieds les décisions des élus du peuple.

Et la comédie a pris fin. Pour cette année, les pères de famille continueront à être appelés pour leurs treize jours.

Ce sera comme chez le barbier où l'on rase gratis le lendemain !

Quant à la suppression des treize jours ce sera pour l'an prochain.

B. BESSET.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro notre intéressant feuilleton

Les Aventures de Ravachol

Nous prions nos Abonnés, dont l'abonnement n'est pas acquitté, de bien vouloir nous en adresser le montant sans retard.

SILHOUETTES

Jules Ledin

Trente six ans. Taille très élevée. Buste allongé par la traditionnelle redingote dissimulant un peu ses jambes arquées ; ses genoux s'abaissent et se fuient. Physionomie attestant la malice et l'ambition, agrémentée d'une moustache démesurément longue, servant à atténuer le dépit, marqué sur ses grosses lèvres, que lui procure son embêtante popularité. Cette haute structure repose sur deux chaloupes qui lui servent de pieds.

Actuellement dénommé, grâce à l'ornement de son visage, « Moustache 1^{er} ». Rénégat, a rélégué bien loin le fameux sifflet qu'il acheta en l'honneur de la venue à Saint-Etienne de Jules Roche. Son intention de siffler le Ministre du Commerce d'alors dénotait chez lui la sincérité de ses convictions socialistes et l'impétuosité de son tempérament révolutionnaire.

Ardent militant, à cette époque ; avait su conquérir l'estime de tous ses camarades, qui le récompensèrent de son dévouement en l'investissant du mandat de conseiller municipal, sous Girodet.

Ennemi acharné de celui-ci, lui fit une guerre à outrance et finalement le culbuta.

La grève de 1900 le vit souvent à la tête des manifestants. Mais le 4 janvier le révéla, aux yeux de quelques-uns, assez poltron.

Fut nommé maire après les élections qui eurent lieu cette même année. Devint alors, suivant la promesse qu'il en avait faite à son premier adjoint d'aujourd'hui, le président de la Vini-cole, qui prospéra prodigieusement, grâce à l'influence de l'Empereur Moustache 1^{er}.

La Loge de la rue Désirée l'enrôla dans son bataillon : un, deux, trois, frère sauve toi !

Alors, renia son programme, répudia les décisions de son Comité, l'ex-ouvrier poutin devint homme du monde ; son esprit s'affina dans sa nouvelle société. Mais « l'affinement de l'esprit, ce n'est pas l'assagissement ».

Ne faillit à aucune des promesses qu'il fit aux ennemis de ses électeurs. Se moqua comme d'une guigne des « tartempions » qui l'ont élu. Ennemis des octrois, a créé, avec ses amis Julien et Mounier, une maison de propagande par le fait pour leur suppression.

Prend le mot d'ordre chez les FF. ; construit lui-même son ceruciel avec les planches du Lignon, de la suppression des gros traitements et de son alliance avec la bourgeoisie.

Constamment sifflé, hué, sa mort politique sera le juste châtiment à son acte de trahison !

Pierre DELOCHE.

RÉPONSE A CROZIER

(De notre collaborateur P. Argaud.)

Attaqué personnellement par vous dans votre honorable... journal, véritable égout collecteur d'où sortent depuis longtemps déjà l'injure et la calomnie préfectorales et gouvernementales, ce qui jure avec votre passé révolutionnaire.

Absorbé avec tous nos amis par la campagne électorale de la 4^e circonscription je n'ai pas eu, en temps voulu, suffisamment de loisirs pour vous répondre. Mais, malgré cet inconvénient, je vais m'efforcer de vous donner satisfaction et vous n'aurez certainement rien perdu pour attendre.

Je répondrai, tout d'abord, au docteur distingué du parti socialiste français, que, dans le *Peuple*, nous ne nous sommes jamais attachés plus que cela à éplucher les actes purement administratifs de la municipalité actuelle, sachant qu'en cette matière, malgré les opinions diverses, il n'y a pas trente-six manières d'administrer le budget d'une ville.

Nous vivons sous la férule d'un état bourgeois et l'administration des communes doit fatalement plier sous l'influence de l'Etat, en subir les caprices administratifs et passer par les filières et les fourches de l'administration centrale.

La guerre que nous avons faite à certains de nos élus municipaux, s'adresse plutôt à la qualité politique qu'ils s'attribuaient avant d'être mandataires, aux promesses qu'ils firent pour être désignés et, une fois désignés, pour avoir l'honneur de porter le drapeau des revendications prolétariennes...

Nous concevions leur rôle de façon particulière. Pour nous, ils ne devaient pas simplement se borner à gérer les deniers de la bourgeoisie, ils devaient, au contraire, profitant de l'influence que peut donner un mandat municipal, se maintenir en toute circonstance dans les larges données du socialisme de classe qu'ils avaient tout d'abord adopté et organiser le prolétariat local de telle façon en cas d'action fortuite il soit pratiquement et intellectuellement à toute épreuve.

Or, ont-ils fait cela ? Se sont-ils tenus dans les termes de la doctrine du parti qu'ils avaient fait leur ? Malgré la meilleure volonté du monde on est obligé de reconnaître que non ! Ils se sont, au contraire, appliqués à détruire, non seulement toute initiative révolutionnaire, mais aussi toute initiative socialiste.

Ils ont, en un mot, renié à la fois, et leur passé et le parti qui leur a servi d'enseigne pour se faire admettre par le collège électoral.

Arrivés à l'hôtel-de-ville, à la faveur de deux grèves, la première manifestation socialiste... de la majorité des élus socialistes... municipaux, fut d'envoyer une adresse de félicitations au ministre Waldeck-Rousseau qui avait sur la conscience les fusillades de la Martinique, de Chalons et les mesures d'expulsion prises contre les socialistes étrangers qui avaient cru pouvoir se réfugier sur le territoire de notre république bourgeoise.

Issue de deux grèves, comme je l'ai dit, la majorité socialiste... fit encore plus. Après s'être désintéressé du mouvement des tisseurs en abandonnant in-

sensiblement les différentes organisations de la corporation, elle s'en fut dans les réunions publiques combattre la grève et elle traita les amis des grévistes, venus de Lyon ou d'ailleurs, d'« étrangers ». Nos concitoyens ont encore présenté à la mémoire certaine réunion de la Bourse du Travail où cela fut fait à propos des tramways électriques.

Plus tard, à grands frais, elle organisa les fêtes de la muse, et donna au peuple, qui commençait à subir les douleurs de la crise commerciale et industrielle, l'illusion de joies que l'aristocratie romaine donnait aux esclaves antiques.

Dans l'apothéose sur les marches de l'hôtel de-ville (dont quelqu'un avait dit qu'on les gravirait, s'il le fallait en marchant sur le corps des bourgeois !...) on vit communier ensemble des révolutionnaires de la veille, des généraux, des banquiers, des préfets, des juges, de gros industriels, de gros commerçants, des huissiers, des avoués, etc., auxquels les meilleures places avaient été réservées.

Ce fut le commencement de l'embourgeoisement de ces ouvriers de la veille qui, se faisant avant les porte-drapeaux des revendications ouvrières, demandaient la destruction de l'organisation bourgeoise et l'instauration de l'organisation socialiste à sa place.

« On s'embourgeoise » disait à ce propos, et chez moi, un des membres de la majorité actuelle : certains hommes ont des faiblesses !

Il devenait, en effet, difficile de combattre l'organisation capitaliste en « frayant » ainsi avec ses représentants les plus autorisés, en leur faisant d'aussi humiliantes avances.

Une fois engagée dans cette voie la majorité du conseil municipal devait aller jusqu'au bout.

A l'occasion de l'inauguration de la préfecture les ministres qui étaient de la fête furent reçus à l'hôtel-de-ville (où aurait dû flotter le drapeau rouge selon les promesses d'antan) avec tout l'apparat habituel des municipalités bourgeoises. La réception fut suivie de banquets, bals et fêtes.

Le champagne coula à pleins bords et on but chacun à sa soif et à sa santé ! L'ouvrier à la santé de l'exploiteur et l'exploiteur à la santé de l'ouvrier ; l'opportuniste à la santé du révolutionnaire et le révolutionnaire à la santé de l'opportuniste ; les représentants autorisés de l'ordre fusilleur, à la santé des représentants de la classe fusillée et, ceux-ci, oh, combien peu représentants de la classe fusillée, à la santé des représentants de l'ordre fusilleur.

(A suivre.)

LA RÉUNION PIGER au Grand-Théâtre de St-Etienne

Une réunion orageuse. — Notre collaborateur Besson au bureau. — Le mandat de Piger. — Vote de confiance. — La comédie de Bordeaux. — Briand sifflé et hué. — L'affaire Julien-Mounier étouffée.

Nos lecteurs savent que samedi dernier, au Grand-Théâtre, Piger a rendu compte de son mandat de délégué au Congrès de Bordeaux et de son mandat de député.

Il est inutile de dire que la salle du Théâtre était trop petite pour contenir toute l'assistance, qui était véritablement entassée.

La Mairie avait convoqué le ban et l'arrière-ban de ses valets, de ses domestiques, de ses cantonniers et de ses concierges.

Il s'agissait pour elle d'étouffer une discussion dangereuse pour les fraudeurs de l'Hôtel de Ville.

Elle avait compté cependant sans la présence de vrais travailleurs et des socialistes révolutionnaires, qui ont su leur imposer silence.

La constitution du bureau fut, naturellement, des plus laborieuses.

La *grouette* Soulageon réussit à s'emparer de la présidence. Par contre, notre ami et collaborateur Besson fut nommé assesseur, et le citoyen Jacquemond, conseiller dissident, secrétaire.

Le mandat de Piger

Piger prit aussitôt la parole pour rendre compte de son mandat de député.

A part son vote contre l'ensemble du budget, son attitude a été, jusqu'ici, à peu près celle des autres députés du groupe socialiste parlementaire, qui compte dans son sein Jaurès, Briand et consorts.

Nous avons même éprouvé une réelle déception, disons le franchement, en entendant Piger parler du ministre Combes comme il en a parlé. Vraiment, le renard Briand devait bien rire à ce moment.

Piger a cependant annoncé qu'il venait de se retirer du groupe socialiste parlementaire en question.

Cela compense !

Enfin, après le discours de Piger sur son mandat de député, un ordre du jour de confiance lui est voté à une grande majorité. Les Ledinistes et les Briandistes n'osent protester.

Le Congrès de Bordeaux

Piger revient ensuite à la tribune pour parler du Congrès de Bordeaux.

Cette fois, il n'y va plus, comme au début, par quatre chemins.

Il procède à un éreintement complet du congrès-mascarade, qu'il appelle le congrès Millierand. Il passe quelque chose de soigné à l'ancien ministre, à Jaurès et à toute la bande. Briand, cette fois, doit en prendre pour son grade !

Piger dit nettement que le congrès de Bordeaux a donné lieu à un honteux achat de consciences pour sauver Millierand.

Piger termine applaudi par les vrais socialistes, alors que les Lucullus paraissent véritablement atterrés.

Le renard Briand

Mais ils avaient bien compté cependant gagner la partie, en faisant venir au théâtre leur terre neuve Briand, qui s'exhibait dans une loge en compagnie de Ledin et de Sagnol.

Briand demanda donc la parole et parait à la tribune.

Son apparition est saluée par une bordée de sifflets et des huées formidables qui partent de tous les points de la salle.

Cela dure dix minutes au moins. Briand est blême de rage ! Il écume ! Ses membres tremblent comme des feuilles sous la tempête !

Pour un succès, vrai, voilà un succès que Briand ne fera pas noter dans ses biographies !

Il profite, néanmoins, d'un moment où le bruit est moins grand pour lancer quelques phrases à effet qui ne portent pas, cette fois. On rit et on n'applaudit point, mais point du tout.

Les beaux jours sont passés, maître Renard.

Pour lui, naturellement, le congrès de Bordeaux a été un très beau et très loyal congrès. Fumiste, va !

Il a bien voté pour le baron Millierand, malgré le mandat d'exclusion qu'il avait reçu. Mais peu importe ! On n'a que les droits que l'on prend. Et il a pris celui-là !

Briand dit qu'il faut laver son linge sale en famille ! Toute la salle se tord ! Quelle lessive pour Julien-Mounier !

Il dit encore qu'il faut à tout prix conserver la municipalité socialiste ACTUELLE. A cette audace, toute l'assistance éclate de rire, vraiment désarmée.

Enfin Briand se retire, sifflé par les trois quarts de la salle, applaudi par une vingtaine de spectateurs, parmi lesquels le budgetaire Bulon, Déculuy, Sagnol, Ledin, Julien, Mounier, etc. Ces deux derniers n'avaient pas craint de se montrer aussi dans une loge. Il y a des gens qui ont vraiment un état d'inconscience phénoménal.

Notre ami Besson demande alors la parole. Le président-grouette, au lieu de lui faire obtenir le silence, déclame volontairement le tumulte et lève la séance.

Ainsi s'est terminée la comédie. Ainsi a été étouffée l'affaire Julien-Mounier, les FRAUDEURS écharpés.

Mais on se retrouvera. Il faudra bien un jour ou l'autre se retrouver en réunion publique. Ledin et sa bande ne perdront donc rien pour attendre.

Quant à Briand, il a pu constater enfin que l'on commençait, à Saint-Etienne, à avoir soupé de son éloquence de charlatan.

J. JOURJON.

Solidarité compromettante

Dans son journal, appelé par ironie amère *La Sociale*, Crozier parle de solidarités compromettantes et reproche aux combattants et collaborateurs du *Peuple* d'avoir à leur côté le citoyen Delmorès, avec qui Crozier lui-même s'est trouvé en 1888, au *Deshérité*, et en 1899-1901, au *Peuple de Lyon*.

Nous avions toujours cru que les solidarités compromettantes étaient celles que l'on pouvait avoir avec des *malhonnêtes gens*.

Or, Delmorès a huit condamnations sur son casier judiciaire. Toutes ces condamnations lui ont été valables pour des délits de presse ou de réunions publiques.

Cela est pour lui un honneur et non pas un déshonneur, à nos yeux de socialistes révolutionnaires.

Crozier peut-il nous dire s'il se trouve dans le même cas ?

Crozier n'a-t-il, sur son casier judiciaire, que des condamnations politiques ?

Quant SAGNOL dit qu'il a été condamné comme voleur et escroc, n'a-t-il pas raison ?

N'est-ce pas avec Crozier qu'il y a et qu'il doit y avoir une solidarité compromettante ?

Nous n'avons pas de maître chez nous. Mais s'il nous fallait choisir entre Crozier et Delmorès, nous le déclarons franchement, c'est Delmorès que nous choisirions sans hésitation.

Crozier se fait une grosse caisse de l'affaire Darne à Lyon : *Le coup de la réaction*.

Nous pourrions lui répondre par le *Coup des fonds secrets*, dont il a vécu et dont il vit encore sans doute. Mais nous préférons répondre sur le fait précis.

Nous savons que dans l'affaire Darne, Delmorès n'a absolument aucune responsabilité à endosser. Il y a été étranger. On n'a cherché à le compromettre dans cette affaire, que pour compromettre l'unité socialiste au profit des opportunistes radicaux.

Nos amis de Lyon nous l'ont affirmé et nous l'affirmerons encore. Nous parlons de nos coreligionnaires et non pas de nos adversaires.

Que Crozier se regarde donc dans une glace avant d'attaquer les autres et de parler de *solidarité compromettante*.

Millierand a pu lui blanchir son casier judiciaire. Il ne lui a pas pour cela enlevé son passé, sa réputation, son cynisme et sa canaillerie légendaire.

LA RÉDACTION.

AU PIED DU MUR

Crozier traite Sagnol d'idiot, de crétin et d'ambitieux. Il a raison.

Sagnol traite Crozier d'escroc, de brebis galeuse et d'homme compromettant pour le parti socialiste.

Ce n'est pas nous qui dirons qu'il a tort.

Mais voilà que Crozier veut profiter de mon affaire avec Sagnol pour fourrer son nez dans l'impopularité de ce dernier.

Halte là ! maître Crozier !

Nous ne sommes pas avec Sagnol. Mais nous ne vous permettrons pas de profiter de nous contre le *pseudo* fabricant d'huile qu'hypnotise l'écharpe municipale au point de TRAHIR ses meilleurs amis et de se faire le jouet de ses pires adversaires.

En effet, Crozier INSINUE que, dans l'affaire Sagnol-Leproux que j'ai signalée, il pourrait y avoir en cause DEUX R. ACTIONNAIRES de Saint-Etienne.

Cela est FAUX, archi-faux.

J'ajoute même que, selon son habitude, Crozier a menti sciemment.

Ce Crozier est la crapulerie incarnée !

Deux hommes peuvent être en cause, en effet.

Mais ces deux hommes, pour ne pas être des socialistes, n'en sont pas moins des républicains.

Ils sont tous les deux frères trois points, comme Ledin, Julien, Mounier, Sagnol et autres fumistes, trafiquants du mandat municipal.

Je soupçonne même qu'ils sont, aujourd'hui, les amis de toute la municipalité provisoire que nous avons à Saint-Etienne.

Crozier est-il le content ?

Je ne crois pas. Et si Sagnol est de mon avis en cette circonstance, ce n'est point pour cela qu'il n'est pas le crétin qu'il a toujours été et qu'il sera toujours.

antipatriote ? Et encore sur affiches tricolores, s'il vous plaît !

Jésuite, va !

Homme public, il ne manque jamais aucune occasion de se produire.

En sa qualité de conseiller municipal, fait partie de toutes les commissions des fêtes et autres : Bal et kermesse de bienfaisance, courses vélocipédiques, réceptions officielles, etc.

Grand électeur de l'agglomération roannaise, président des réunions publiques, délégué plus ou moins fantaisiste, membre fondateur d'une société coopérative de combustibles, etc.

Doit de par cette indispensabilité posséder le don d'ubiquité.

Au conseil municipal, libre-penseur fougeux, anticlérical intransigeant, chambardeur farouche du logement et du traitement de l'aumônier de l'hospice ; mais à Amplepuis, son pays natal, déclarant néanmoins, pour une « pendaison de crémaillère », que M. Combes est allé un peu trop vite en agissant contre les congrégations. Ce qui lui valut, paraît-il, une houpillade qui se traduisit par une vraie conduite de Grenoble.

Rève depuis la démission d'adjoint du citoyen Darancy, ainsi que son collègue Pinard (encore un qui croit que c'est arrivé de ceindre l'écharpe municipale).

Voilà l'arriviste qui, comme son chef de file, le maire Augé, n'est venu au socialisme que pour s'en faire une « affaire », se permet de critiquer les principes, les fondateurs, l'organisation du Parti socialiste de France basée sur les résolutions prises en 1879, au Congrès de Marseille !

Voilà le fantoche municipal qui croit, dans sa fatuité administrative, avoir reçu de ses mandants un brevet d'édilité et que les destinées politiques et économiques de la ville de Roanne lui seront indéfiniment confiées !

Aux prochaines élections municipales, les électeurs roannais lui apprendront le contraire.

Et dire que ce mannequin politique passe à Saint-Etienne pour être le leader du socialisme roannais !

SIMPLIS.

LA RICAMARIE

Epuration

Le Groupe d'études sociales de la Ricamarie, dans sa séance du 8 courant, après avoir examiné l'attitude et les manœuvres de l'ex-secrétaire Marnhier.

Considérant que ce prétendu socialiste tourne à tous les vents bourgeois et qu'il cherche à s'accrocher à toutes les branches pour faire le jeu de la bourgeoisie.

A l'unanimité des membres présent prononce l'exclusion dudit Marnhier.

Le Marnhier en question s'est, paraît-il, introduit dans notre Groupe, et a tenté d'entraîner d'autres membres dans sa déroute.

Qu'ils se détrompent et qu'ils sachent une fois de plus que les camarades qu'il a voulu circonvenir ont des idées saines et des principes qu'ils respectent et font respecter.

Qu'il soit convaincu qu'ils sauront toujours chasser les brebis galeuses qui pourraient — c'est son cas — s'introduire au sein de leur groupe, dès que leur maladie se déclarera.

Le Groupe d'études sociales.

TERRENOIRE

Le roi Soleil au pied du mur

Le « palmé » Murgue — toutes les oies sont palmées maintenant — est cette fois au pied du mur.

Comme nous le supposions dans notre dernier numéro, le citoyen Malmazet le somme d'avoir à s'expliquer sur l'accusation qu'il a portée contre lui.

Mais le roi Soleil n'a pas répondu. Qu'attend-il donc pour répondre ?

Va-t-il maintenant se dérober comme se dérobent les canards et les lâches ?

Nous espérons que le citoyen Malmazet ne lui laissera ni trêve ni repos tant qu'il n'aura pas vidé tout son sac à fiel et à malice.

Dans le cas contraire, on pourrait croire, vraiment, qu'ils sont d'accord.

Jean LEROUX.

P.-S. — L'inauguration de la nouvelle mairie aura lieu au mois d'octobre. On annonce la présence à cette cérémonie de M. Loubet, retour d'Angleterre, de M. Combes, retour du Vatican, de M. Camille Pelletan, du Nonce du Pape et de M. Aristide Briand. Ce sera complet.

M. Loubet va le décorer lui-même de l'ordre du « poireau ».

Il sera donc complet le roi Soleil : « palmé » et « poireauté ». Toute la lyre, quoi !

BULLETIN DES MINEURS

Notre ami et collaborateur Emile Crébassa, ancien secrétaire du Comité de la dernière grève de Decazeville, répondra dans le prochain numéro à Bouchard-Mouchard et parlera du compte rendu que font le Mure et le Girardet du pseudo Congrès de Carmaux.

Ces bonnes Compagnies

Les Compagnies minières, non contentes d'exploiter d'une façon honteuse les ouvriers qui travaillent sous leur coupe, ne trouvent rien de mieux pour les récompenser des années de services qu'ils ont passés dans la mine, que de vouloir les frustrer de la retraite qui leur est due quand ils arrivent à l'âge de 55 ans, après avoir accompli 30 ans de services dans les mines.

Et pour empêcher les anciens ouvriers mineurs de faire valoir leurs droits à la retraite, les Compagnies ne trouvent rien de mieux que d'égarer leur livret d'ouvrier qui, seul, peut constater les années de services accomplies dans chaque Compagnie.

C'est le cas du camarade André Berthon. Etant arrivé à l'âge de la retraite, après avoir accompli trente années et

cinq mois de services à la Compagnie des Houillères de Saint-Etienne et s'étant présenté pour réclamer son droit à la retraite, il lui a été répondu que la Compagnie avait perdu son livret et que, de ce fait, on ne pouvait pas savoir si réellement il avait droit à la retraite.

Le camarade Berthon attaqua la Compagnie devant les tribunaux et fournit un état détaillé des années de services passées dans chaque puits.

Mais comme toujours, malgré toutes les preuves que le camarade Berthon apporta devant les tribunaux, les juges bourgeois le déboutèrent de sa demande et donnèrent raison à la Compagnie.

Cela ne nous étonne pas de leur part ; d'ailleurs, ce n'est pas la première fois qu'une pareille infamie se produit. Il y a quatre ou cinq années, un ancien ouvrier mineur des environs de Villars se trouvait dans le même cas, et ce n'est qu'au concours de quelques amis influents qu'il dut de ne pas se voir frustré de ses droits à la retraite.

Le Syndicat des Mineurs de la Loire, justement indigné de ces abus et de ces iniquités des Compagnies envers les anciens ouvriers, a décidé de prendre en main l'affaire Berthon, afin de savoir si oui ou non les Compagnies qui détiennent dans leurs bureaux les livrets des ouvriers, ont le droit de les égarer sans qu'il leur en incombe aucune responsabilité.

Nous ne le croyons pas, car alors il serait très facile aux Compagnies de s'éviter de faire la pension de retraite qu'elles doivent à tous leurs anciens ouvriers.

En admettant que la Compagnie ait égaré par mégarde le livret de l'ouvrier Berthon, il nous semble qu'il est très facile, sur les livres de contrôle de la Compagnie, d'établir les années de services qu'il a accomplies. Mais voilà, la Compagnie ne veut pas qu'on regarde dans ses livres. C'est ce que nous verrons pour le syndicat.

M. BEAUREGARD.

Les « bouffe-galette » du Comité National des Mineurs

J'ai dit dans le « Bilan de la Grève générale des Mineurs » que j'ai publié dans le Peuple, que le Comité National avait gardé pour lui environ 19.000 francs sur les fonds envoyés pour les grévistes.

Le général Cotté vient de faire paraître la situation financière de la grève dans l'Ouvrier Mineur, qui vient justement confirmer tout ce que j'ai avancé dans mes articles précédents.

En effet, j'avais d'abord dit qu'avant la grève générale des mineurs le Comité National était sans le sou, et c'est Cotté, lui-même, qui vient le confirmer dans le compte financier qu'il vient de publier en donnant le total des dépenses qu'a faites le Comité national pendant la durée de la grève.

Voici ces dépenses :

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes Indemnité de séjour et de voyage au Conseil National, Session d'octobre 1902, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes Autres dépenses : A Mure, pour délégation à La Motte-d'Aveillans, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes Déplacement à Paris du secrétaire Cotté pour Bouxhorts, Déplacement de Marin dans le Gard, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes Indemnité supplémentaire au secrétaire Cotté, Indemnité à Laporte de la mine des Petits-Châteaux à Paris, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes Frais de bureau de toute nature, secours de route, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes en ajoutant à ces chiffres les dépenses du Comité National qui sont de, etc.

Mais le comble de l'ironie, c'est quand Cotté dit que les 8.062 fr. 65 que détient la Fédération nationale sur les fonds recueillis pendant la grève ne sont pas dus par la Fédération, du fait même des cotisations qui lui seraient rentrées s'il n'y avait pas eu de grève.

J'ai dit que le sieur Cotté est un fumiste. Il voudrait faire croire aux mineurs, en particulier, et aux autres corporations, en général, que s'il n'y avait pas eu de grève, la Fédération aurait reçu les 8.000 francs en cotisations des syndicats miniers. C'est un pur mensonge, car la Fédération nationale, depuis qu'elle existe, n'a jamais été au-dessus de 5.000 francs en cotisations, même avant que la scission se produise entre la Fédération nationale et les syndicats dissidents, dans le courant d'une année.

Donc, en admettant qu'il n'y aurait pas eu de grève, la Fédération nationale n'aurait reçu que de 600 à 700 francs de cotisations pour les 2 mois de grève.

Quant aux secours de route, j'affirme que Cotté n'en a jamais donné au nom du Comité national.

Toutes les fois qu'un camarade sans travail s'est présenté à lui pour un secours de route, il lui a répondu qu'il ne pouvait rien donner sans que le Comité l'autorise.

Mais, deux ou trois fois, pour montrer à quelques camarades qu'il était un homme humanitaire, il leur disait : « Tenez, voilà 2 francs que je vous donne de ma poche ». Par conséquent, ces frais ne doivent pas figurer sur les dépenses.

On voit par cet exposé que les membres du Comité national sont bien les hommes que j'ai désignés sous le titre de « bouffe-galette », car pendant que

les grévistes se serraient la ceinture, eux se remplittaient bien la panse et ne manquaient de rien !

Et tandis que les victimes de Bouxhorts et d'ailleurs crèvent de faim et dansent devant le buffet vide, ces hommes ont le courage de garder l'argent qui appartient à ces malheureux pour s'assurer des voyages d'agrément.

Pour moi, cela s'appelle un vol, et j'ai le droit de crier : « Aux voleurs !... »

Jules ESCALIER.

Lettre au Ministre des Travaux publics

Les Compagnies et la retraite. — On veut frustrer les ouvriers. — Une sanction nécessaire.

Le syndicat de la Loire adresse la lettre suivante à M. le Ministre des travaux publics :

Saint-Etienne, le 18 juin 1905. A Monsieur le Ministre des travaux publics

MONSIEUR LE MINISTRE,

Nombreux sont les membres du syndicat des mineurs de la Loire, qui, réunissant les conditions requises pour faire valoir leurs droits à la retraite, s'en voient frustrés grâce à la combinaison suivante, employée par la presque totalité des Compagnies de notre bassin :

Ces dernières leur auront, en effet, purement et simplement refusé la restitution de leur livret d'ouvrier, qu'il est d'usage de déposer à l'embauchage et les ont mis ainsi dans l'impossibilité de justifier des 30 années de services exigées. Devant le Bureau de l'assistance judiciaire, ces Compagnies apportent, quand elles le jugent à propos, des états de services plus ou moins fantaisistes et que, sans contrôle ni garantie pour l'ouvrier intéressé, elles puisent elles-mêmes dans leurs archives.

Comme ces procédés inqualifiables sont gros de conséquences désastreuses pour nos malheureux camarades, nous avons à cœur de faire décider par l'autorité supérieure, si elle le juge nécessaire, de prendre toutes mesures pour les prévenir et les éviter. Il est scandaleux et sans excuse de refuser à un vieux travailleur une chétive retraite qui lui est due, en opérant ainsi la rétention de son livret de travail ou même en abusant du fait que cet ouvrier peut avoir égaré ce livret.

C'est dans l'espoir que vous donnerez toutes les sanctions que réclame la présente, avec le maximum de garantie pour les ouvriers quant à l'établissement de leurs états de service concurrentement avec les exploitants, que nous vous présentons, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour le Syndicat : Le secrétaire, BEAUREGARD.

Lettre du délégué Deloche à M. le Préfet de la Loire

Saint-Etienne, le 17 juin 1905.

Monsieur le Préfet de la Loire, Je viens d'apprendre qu'un accident était arrivé à un nommé Emile Barbalat dans la nuit du 19 au 20 mai. J'aurais dû être averti après le vingtième jour de cet accident, il n'en a rien été fait. Je désirerais savoir si, impunément, M. le directeur peut à ce point négliger le rôle du délégué mineur.

J'ose espérer, M. le Préfet, que vous donnerez des ordres afin que cela ne se reproduise plus à l'avenir. Je compte sur une prompt réponse ; dans le cas contraire, je me verrai dans l'obligation d'envoyer ma démission à M. le ministre des travaux publics avec les explications motivant ma démission.

Dans l'attente d'une prompt satisfaction, veuillez agréer, M. le Préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

G. DELOCHE, Délégué mineur aux Mines du Cros.

P.-S. — M. le Préfet, si je n'ai pas reçu de réponse dans les quarante-huit heures, j'adresse ma réclamation au ministre des travaux publics.

G. D.

Fin de Grève

Après quatre mois et demi de chômage, les mineurs de la Chapelle-sous-Dun, qui étaient en grève depuis le mois de janvier, ont repris le travail.

Les ouvriers obtiennent comme gratification un jour supplémentaire payé toutes les fois qu'ils auront vingt-cinq jours de présence à la mine et cela sans discontinuer.

En outre, la Compagnie ne renvoie pas les grévistes condamnés par les tribunaux et leur impose seulement une mise à pied de quinze jours.

J'ai dit que le sieur Cotté est un fumiste. Il voudrait faire croire aux mineurs, en particulier, et aux autres corporations, en général, que s'il n'y avait pas eu de grève, la Fédération aurait reçu les 8.000 francs en cotisations des syndicats miniers. C'est un pur mensonge, car la Fédération nationale, depuis qu'elle existe, n'a jamais été au-dessus de 5.000 francs en cotisations, même avant que la scission se produise entre la Fédération nationale et les syndicats dissidents, dans le courant d'une année.

Donc, en admettant qu'il n'y aurait pas eu de grève, la Fédération nationale n'aurait reçu que de 600 à 700 francs de cotisations pour les 2 mois de grève.

Quant aux secours de route, j'affirme que Cotté n'en a jamais donné au nom du Comité national.

Toutes les fois qu'un camarade sans travail s'est présenté à lui pour un secours de route, il lui a répondu qu'il ne pouvait rien donner sans que le Comité l'autorise.

Mais, deux ou trois fois, pour montrer à quelques camarades qu'il était un homme humanitaire, il leur disait : « Tenez, voilà 2 francs que je vous donne de ma poche ». Par conséquent, ces frais ne doivent pas figurer sur les dépenses.

On voit par cet exposé que les membres du Comité national sont bien les hommes que j'ai désignés sous le titre de « bouffe-galette », car pendant que

les grévistes se serraient la ceinture, eux se remplittaient bien la panse et ne manquaient de rien !

Et tandis que les victimes de Bouxhorts et d'ailleurs crèvent de faim et dansent devant le buffet vide, ces hommes ont le courage de garder l'argent qui appartient à ces malheureux pour s'assurer des voyages d'agrément.

Pour moi, cela s'appelle un vol, et j'ai le droit de crier : « Aux voleurs !... »

de la sécurité des ouvriers ; le gouverneur, également, n'avait rien vu.

J'invite M. le Préfet de la Loire, avec M. Tauzin, ingénieur en chef du corps des mines, à pourvoir à leur remplacement pour infraction au règlement des Mines.

Je descends ensuite par les tailles 5, 3 et 4, plan du 1, je monte par le plan 12, niveau inférieur de la taille 14 ; je visite la taille 14. Je termine par les plans 14, Jules-Janin et Treuil.

Le délégué, BEAUREGARD.

Nos lecteurs peuvent juger de l'importance de ce rapport qui demande une sanction.

Rapport du délégué Beauregard

CIRCONSCRIPTION DU TREUIL, PUITS VILLIERS Accident Georges Galland, remblayeur en 13e couche

Prévenu le 11 juin 1903 par M. Lapautre, ingénieur du Treuil, qu'un accident était arrivé dans la journée du 10 juin au nommé Galland, je rends visite au blessé qui m'a déclaré que dans la journée du 10 juin, vers huit heures du matin, il descendait une benne de remblai par la rampe de la taille 18, emporté d'une barre en fer dans les roues de derrière, une deuxième en bois dans l'une des roues de devant.

En arrivant au fond de la rampe, il s'élança pour franchir la benne sur le replas, de manière à pouvoir trouver du large pour retirer les barres avant de culbuter la benne sur le lieu du pèlage, celle-ci sortit des rails étant en marche. Elle se pointa à demi debout en se renversant sur les buttes du côté de la voie du charbon.

Galland eut le bras droit fermé entre les douelles et les buttes, il porte une autre contusion sur le côté gauche.

Je me rends ensuite sur les lieux de l'accident, à la taille 18. Je remarque une pente de 12 mètres de longueur, une inclinaison de 4 à 5 centimètres par mètre, ensuite la partie du bas a été nivelée par du remblai rapporté. Il a été placé un rondin avec une chaîne de fuselage depuis que l'accident est arrivé. Cela n'existait pas avant. Les remblayeurs étaient tenus de descendre leur benne avec des barres en fer ou en bois ; à eux de se débarrasser pour arriver à accomplir leur tâche ou bien se voir remonter de leur service.

Je déclare qu'il y a une grande négligence de la part du gouverneur à ne pas remplir les conditions du règlement sur la police des mines à la sécurité des ouvriers.

L'accident survenu à Galland incombe à la Compagnie ; aucune faute ne peut être reprochée à l'ouvrier.

J'interroge le témoin Valour Jean-Marie qui m'a confirmé la déposition du blessé.

Le délégué, BEAUREGARD.

La réunion Chalancon

Ne pouvant réussir à grouper autour de lui seulement dix mineurs, Chalancon... comme la lune avait profité, dimanche dernier, de la réunion des membres de la Caisse de secours de Mars et Verpillieux pour imposer sa présence et rendre compte de son mandat. Mal lui en a pris. Les citoyens Grandjean, Maire, Boudarel, etc., lui ont démontré qu'il se moquait des mineurs comme un poisson d'une pomme et que son unique but était d'empocher la paye de délégué mineur.

Les citoyens Escalier, Beauregard, Manois, Vuillemy, etc., présents, ont ensuite demandé à Chalancon de répéter les accusations qu'il a l'habitude de porter contre les membres du syndicat, Beauregard et Escalier. Naturellement, Chalancon a nié avoir critiqué et calomnié Escalier et Beauregard, malgré des témoignages précis. Escalier et Beauregard lui ont dit, alors, quelques vérités dont il gardera le souvenir.

Chalancon n'a pas osé demander le vote d'un ordre du jour ; il a eu peur, évidemment, d'être blâmé par l'assemblée, qui a compris sans peine quel fumiste elle avait devant elle.

CONFÉRENCES GIRAULT

A la Bourse de Travail de Saint-Etienne

Le citoyen Girault, de la Confédération générale du Travail, a donné deux importantes conférences publiques à la Bourse du Travail de Saint-Etienne, samedi et lundi derniers.

A chacune de ces deux conférences, un public ouvrier très nombreux et très attentif y assistait. La grande salle de la Bourse était on ne peut mieux garnie.

On sait que le citoyen Girault est un orateur à la fois éloquent et persuasif. Il a admirablement traité la question de l'organisation syndicale des travailleurs et celle aussi de la grève générale.

Entre temps, il a fait magistralement le procès des pseudo-socialistes de la nouvelle méthode.

Girault a été vivement applaudi et aucun orateur n'est venu pour lui faire la contradiction.

A la réunion de lundi soir, après le citoyen Girault, la parole a été donnée à notre ami et collaborateur J. Delmorès, qui a dit, en substance, ceci :

Sur le terrain économique, nous sommes tous de cœur avec le citoyen Girault, l'apôtre infatigable de la Confédération générale du Travail. C'est par l'organisation syndicale que les Travailleurs arriveront à leur émancipation. C'est sans doute par la grève générale que commencera la révolution.

Néanmoins, les travailleurs ne doivent négliger aucun moyen de combat. Organisés sur le terrain économique, ils doivent aussi s'organiser sur le terrain politique. Le travailleur doit aller au Syndicat pour défendre ses droits économiques, il doit aussi aller au Comité pour défendre ses droits politiques.

Dans toutes les luttes économiques et politiques, grèves ou élections, doit être défendu et doit triompher le drapeau rouge des travailleurs et de la Révolution.

Ces paroles du citoyen Delmorès ont été vivement applaudies.

Le citoyen Girault nous a demandé l'insertion de la lettre suivante, adressée au Stéphanois et non publiée par lui :

Saint-Etienne, le 14 juin 1903. A Monsieur le Directeur du Stéphanois.

Monseigneur,

Dans votre chronique locale du 14 juin, sous la rubrique : une manœuvre, voilà que vous me qualifiez de « commis-voyageurs du bloc ». Ce que les révolutionnaires qui ne connaissent vont rire et ce que les lieutenants à Millard vont la trouver mauvaise, eux qui, depuis plus de trois mois, m'assomant dans toutes leurs feuilles de chou. Quoique cela, votre note ne m'étonne nullement.

En effet, depuis que j'ai commencé cette tournée de propagande antireligieuse, antimilitariste et syndicaliste, j'ai eu l'honneur d'être vilipendé, insulté, attaqué par toutes les sectes, toutes les chapelles et tous les partis. Républicains, socialistes, nationalistes et réformistes sont en fureur contre ma personne. Combien tout cela est agréable et désopilant pour moi. Si je relis toutes les notes qui ont paru à mon sujet, je m'aperçois que je suis l'agent : de la réaction, des cléricaux, des préteurs, de la lucullus, de la franc-maçonnerie, des socialistes et, par dessus le marché, du « Bloc ».

Insérez donc, je vous prie, cette petite rectification pas méchante.

E. GIRAULT. Secrétaire de la Commission des Grèves et de la Grève générale.

P.-S. — Depuis plus de deux mois, le camarade Gallet avait en main l'organisation de mes conférences, c'est dire si elles sont une manœuvre.

Tribune Politique et Syndicale

Parti socialiste de France. — Comité central stéphanois. — Aujourd'hui, samedi 20 juin, à 8 h. 1/2 du soir, au local habituel, réunion générale de tous les adhérents.

Présence de tous indispensable. Ordre du jour :

- 1. La situation politique à St-Etienne ; 2. Règlement des comptes de l'élection de la quatrième circonscription ; rentrée des dernières listes ; 3. Congrès départemental de la Fédération socialiste révolutionnaire. 4. Les nouveaux groupes en formation. 5. Le Peuple quotidien, communication du Comité de direction.

Cercle de l'Est de St-Etienne. — Grande fête. — Une grande fête est organisée pour demain dimanche, 21 juin, à 6 heures du soir, au Cercle de l'Est (U. S. R.).

Le programme est des plus intéressants et des plus variés. 1. Concert par le groupe de la Jeunesse socialiste (U. S. R.), qui compte de très bons chanteurs ; 2. Représentation par la Jeunesse (section artistique) du Triumvirat, de Ponsard ; 3. Conférence par les citoyens P. Argaud et A. Besson.

Tous les membres du Cercle, ainsi que leurs familles et leurs amis, sont invités à cette fête qui promet d'être brillante.

Le secrétaire, DELOCHE.

Parti socialiste révolutionnaire de Lyon. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola qui a été tirée le dimanche 14 juin, au cours de la soirée de famille du Parti :

- 63, 183, 263, 209, 170, 70, 76, 187, 46, 42, 33, 132, 203, 161, 213, 40, 78, 6, 216, 81, 224, 23, 147, 8, 139, 234, 215, 33, 225, 91.

Les lots non réclamés peuvent être retirés tous les jours chez le citoyen Thévenot, rue Villeroi, 34.

Le Parti remercie les camarades qui ont bien voulu participer à cette œuvre de propagande, soit par le don des lots soit par l'achat de billets.

Le P. S. R. désirant renforcer sa caisse afin d'être prêt pour soutenir la lutte dans les prochaines batailles sur le terrain de la lutte de classe, sans confusion ni compromissions, organisera une prochaine tombola au profit de sa propagande.

Les camarades pouvant disposer de quelques lots sont priés de les remettre chez le citoyen Thévenot. Le Parti organise une sortie champêtre le dimanche 28 juin à laquelle tous

HALLE AUX VINS

ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES

Siège social : Saint-Etienne, 14, Avenue Denfert-Rochereau Succursale : Saint-Chamond, 9, Rue du Quartier-Neuf

LA HALLE AUX VINS porte à la connaissance de ses nombreux clients qu'ils trouveront toujours dans ses magasins des vins défilant toute concurrence comme prix et comme qualité.

- Grand choix de Midi, depuis... 25 francs l'hecto Beaujolais et Maconnais, depuis... 35 francs l'hecto

VIN BLANC SEC, BOURGOGNE, BORDEAUX, ETC., prix suivant qualité

Entrée Libre. — Dégustation gratuite

TERPINE CONCENTRÉE DESCOS

Produit Médicinal, Hors Concours. — Spécialement ordonné par les Médecins dans : RHUMES, BRONCHITES, CATARRHES, ASTHME, OPPRESSION et les Affections des Voies Respiratoires

PRIX : 3 fr. 50

Vente unique pour St-Etienne : Pharmacie DESCOS, 15, pl. de l'Hotel-de-Ville

Environ et Département : DÉPOT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

AVIS IMPORTANT. — A la suite de nombreuses plaintes de malades n'ayant éprouvé aucun soulagement par l'emploi de la Terpène, et plusieurs substitutions, nous avons été obligés, pour éviter les contrefaçons, non produites sous le nom unique de « Terpène concentrée Descos » mais n'accepté jamais les imitations dérivées dans un but mercantile, sous le nom d'« Elixir concentré de Terpène, Elixir dosé de Terpène, Sirop de Terpène, etc. » car sous le fameux prétexte de donner quelque chose « valant autant » on vous délivrera une préparation laissant sûrement un « bénéfice beaucoup plus grand » mais de propriétés sinon nulles, du moins fort douteuses.

les camarades du P. S. R., leurs amis et leurs familles peuvent assister.

Le lieu du rendez-vous est au pont de Collonges, côté

IMPRIMERIE SPÉCIALE DU "PEUPLE"

IMPRIMERIE - PAPETERIE - LITHOGRAPHIE

Adresser les Commandes aux Bureaux du Journal

LETTRES DE DECÈS LIVRÉES UNE HEURE APRÈS LA COMMANDE

LABEURS TRAVAUX D'IMPRESSION EN TOUS GENRES JOURNAUX

FOURNITURES DE BUREAUX

LA SEMAINE OMIQUE

A BELGRADE



— Aoh!.. je voudrai une petite morceau de peau de la reine Draga pour faire une portefeuille.
— Impossible Milord!.. il n'en reste plus! nos vaillants officiers ont tout pris.

CHERCHEZ ROSENBERG



— Il paraît que le religieux qu'on a pris pour Rosenberg est un moine cistercien.
— Quant au vrai, on ne le prendra pas de... Cîteaux!

MATHÉMATIQUE



— Le roi Alexandre avait reçu vingt cinq balles; la reine quinze. Ça faisait...
— Quarante-deux trous de balles.

ACCORD FRANCO-ITALIEN



M. Barrère notre excellent ambassadeur à Rome accourt en France régler les détails de la visite que vient faire à Paris S. M. Victor Emmanuel III (Les journaux).

CHEZ LE COIFFEUR



LE COIFFEUR. — Asseyez-vous!.. Je vous contera tous les détails de la mort du roi et de la reine de Serbie.
LE CLIENT. — Merci.. mais pourquoi?
LE COIFFEUR. — Pour vous faire dresser les cheveux sur la tête... afin de les couper plus facilement.

RIEN DE NOUVEAU



LE REPORTER. — Est-ce que la tragédie de Belgrade, ne va pas vous inspirer un drame que l'on pourrait appeler: La reine Draga?
M. SARDOU. — Peut-être... j'ai déjà fait Theodora.

LOGICIENS



— Tu n'es pas étonné de voir le frère de la reine, le colonel Maschin dans le drame de Serbie?
— Non, il était tout désigné pour faire partie d'une machination.

CONFUSION



LE PÈRE. — Le roi Alexandre n'a pas voulu sacrifier son bonheur domestique...
TOTO. — En n'a une moule!.. il en aurait retrouvé une autre domestique.

LES DERNIERS ARGUMENTS



— Grand Dieu!.. pourquoi ce revolver?
— C'est celui que j'avais emporté pour aller à la Procession de la fête Dieu.

EXAGÉRATION



LA MÈRE. — Qu'est ce que l'a dit ton père en apprenant que tu voulais te marier?
LE FILS. — Il m'a dit que le mariage était une grave affaire.
LA MÈRE. — Oh! lui, il faut toujours qu'il exagère.

CAFÉ DES VILLAS Louis Garnier, propr., 104, cours Fauriel, Saint-Etienne. Vins du Beaujolais, consommations de premier choix. Casse-croûte. On prend des pensionnaires.

CORDONNER E. B. Besset, 120, rue Garibaldi, Lyon. — Se recommande tout particulièrement aux camarades socialistes et syndiqués.

Vins en gros Beaujolais, lyonnais, côtes du Rhône, midi, etc., etc. **BOUDRAS FILS**, rue Jeanne-d'Arc, à SAINT-CHAMOND. Livraison à domicile pour toutes quantités. Bonnes conditions de paiement.

Anthracites Charbons de toute provenance. **JULES REVOL**, entrepositaire, rue des Forges, 27, St-Etienne. et Agglomérés Livraison à domicile pour toutes quantités.

Boîtes aux commandes: Place de l'Hôtel-de-Ville, 3; rue Michelet, 63; place Jacquard, 13.

Imprimerie, reliure **BUTTY**, rue Ste-Elisabeth, ROANNE. Travaux en tous genres aux meilleures conditions. Exécution rapide et soignée.

Café Bourbot 115, cours Lafayette, à LYON. Réunion des Camarades socialistes. Siège du Comité central socialiste révolutionnaire. Consommations de première qualité.

Cordonnerie en tous genres. **FAURE**, place Sainte-Barbe, 19, à Saint-Etienne. Livraison rapide. Travail soigné. Prix modérés.

Café Argaud angle des rues de Lodi et Gêrentet, à ST-ETIENNE. Rendez-vous des Camarades. Consommations de premier choix.

Bouillon du Grand-Moulin **MENAGE** 8 - Rue du Grand-Moulin - 8 SAINT-ETIENNE. Repas à 1 fr. 50, 2 fr., 3 fr. et au-dessus. — Service à la carte à toute heure — Bonnes consommations. Nous recommandons le **Bouillon du Grand-Moulin** à tous les camarades de passage à Saint-Etienne.

Ameublements de tous Styles. Sièges et Tentures. Bronzes et Terres-Cuites. Travaux d'Art. Cheminées Boiseries, etc. **PONCET Aîné**, Tapisier-Décorateur, 42, rue de l'Hôpital et rue Gambetta, 48, Ateliers: rue Fontainebleau Saint-Etienne. Magasin spécial de Meubles et Tentures en location. Banquettes, Portières et Tapis pour Bals et Soirées. Plans, Croquis et Devis sur demande. Saint-Etienne, médaille d'argent. Naples, médaille d'or.

CONSTRUCTION DE CYCLES **M. BOUTEYRE** Mécanicien à la Terrasse (maison Rey) SAINT-ETIENNE (Loire) TRAVAUX DE PRÉCISION Spécialité pour Cycles de course Réparations en tous Genres

CAFÉ DE LA SOURCE **G. BARBIER** 14, Rue Praire CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX Trips à la Mode de Caen PRIX DES PLUS MODÉRÉS

Le meilleur moyen de soutenir le journal et de le propager, c'est de contracter et de faire contracter par nos amis ou connaissances un abonnement d'un an ou de six mois au moins.

BULLETIN D'ABONNEMENT



Je soussigné

demeurant

déclare souscrire un abonnement à _____ au PEUPLE, à partir du _____

(Signature)

Remplir ce bulletin et l'adresser à M. le Directeur du PEUPLE. Pour éviter les frais de recouvrement, y joindre un mandat-poste.

Près la place Chavanelle 29, Rue du Chambon, 29 Près la place Chavanelle

Ouverture d'un Magasin de Détail dans la Fabrique

CORDONNERIE FRANÇAISE

Il manquait à Saint-Etienne une GRANDE MAISON DE CORDONNERIE spécialement organisée pour les besoins de la Population travailleuse ou l'ouvrier, l'employé aussi bien que l'artisan des campagnes puissent trouver tous les genres de chaussures à des conditions de qualité et de prix défiant toute concurrence.

Frappée de cette situation et voulant éviter les risques de pertes que la vente en gros fait toujours courir, la CORDONNERIE FRANÇAISE a décidé de créer dans sa fabrique même, c'est-à-dire sans frais généraux, un magasin pour la vente directe au consommateur des produits de sa fabrication.

Basée sur le système qui a fait l'immense succès des Grandes Cordonneries à Paris, Lyon et autres villes importantes, la Cordonnerie Française aura pour principe absolu de vendre en détail au prix de fabrique et de supprimer tout intermédiaire entre le fabricant et le consommateur, afin d'arriver à faire un chiffre sans courir aucun risque.

Pour atteindre ce but, trois moyens principaux sont employés par la Cordonnerie Française:

1° La réduction au minimum de tous les frais généraux;
2° La suppression des risques de pertes par la vente exclusivement au comptant;
3° La vente à prix fixe. Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus.

A la Cordonnerie Française pas de frais inutiles, là il n'y a ni tentures, ni glaces, ni dorures! On ne fait pas de crédit, donc jamais de pertes! Voilà pourquoi on peut vendre bon et bon marché.

Chussez-vous à la CORDONNERIE FRANÇAISE, vous économiserez 30 0/0 29, Rue du Chambon, 29

SUCCURSALES

Le Soleil, 48, grande rue du Soleil, 48. Grand-Croix, 46, rue de Lyon, 46. Fours, 2, rue d'Urfé, 2. Chambon-Fegerolles 24, rue Gambetta. Rive-de-Gier, 48, rue de Lyon, 43. Saint-Galmier, 11, rue Nationale, 11. Firminy, 4, rue du Marché, 4. Moultrison, 47, rue Tupinerie, 47. Chazelles-Lyon, r. la Gare (angle rue Papillon)

Pour faciliter les acheteurs des environs, la Cordonnerie Française installe des succursales aux adresses ci-dessus. Les prix vendus dans ces succursales seront les mêmes que ceux de la Fabrique

Il est offert comme Prime gratuite la photographie du communiant exécutée par les meilleurs artistes de la région

ENTREPOT DE BIÈRES

Fabrique de Limonade

J.-B. GRAS 66, r. d'Annonay, ST-ETIENNE

ANTHRACITE

Garanti sans poussières

Livré au Détail par 100 kilogs

La Maison facilite les groupes de consommateurs qui désirent prendre un wagon complet pour se le partager

DÉMÉNAGEMENT de MÉTIERS

Camionnage en tous genres

EMPLATRE BARBERON



L'EMPLATRE BARBERON, préparé à la RÉSERVE CUIR DE SAPIN DE NORVÈGE est d'une efficacité parfaite; il ne provoque aucune irritation. Préparé sans substances ni soporifiques, il ne forme aucune croûte; on peut continuer d'usage avec succès chez les malades atteints d'albuminurie. Il ne fatigue pas le ventre, n'engendre pas la fièvre et n'exige aucun pansement. Il permet de sortir, de se promener, de travailler et de ne rien changer à ses habitudes. On peut l'employer en toutes saisons, sans danger de refroidissement et le garder longtemps sans en être incommodé; son action bienfaisante et de longue durée ne fait jamais défaut. L'appliquer:

1° SUR L'ENDROIT MALADE: Pour paralysies, goutte, rhumatismes, douleurs du genou, de l'épaule, points de côté, maladies du foie, coups, foulures et tous les points douloureux;

2° SUR LA POITRINE: Pour toux, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes, catarrhes, coqueluches, gripes, irritations de la gorge, pleurésies, pneumonies, oppressions, étouffements;

3° AU BAS DES REINS (à la partie inférieure de l'épine dorsale): Pour bourdonnements d'oreilles, étourdissements, surdités, maux d'yeux, névralgies, maux de dents, douleurs de tête;

4° SUR LE VENTRE: Pour diarrhées, dérangement de corps, pertes de sang et coliques de toutes natures;

Suivant la grandeur des Emplâtres, leurs prix sont de 1 fr., 1 fr. 50, 2 fr., 3 fr. 50

NOTA. — Des emplâtres de 0,50 sont préparés spécialement pour ENFANTS contre la Coqueluche, les Rhumes, les toux de Rougeole, la Grippe, les Vets et les Diarrhées de leur âge.

Exiger le GOD, la signature BARBERON et refuser tout emplâtre vendu au rabais

Gros et Détail: Pharmacie BARBERON, place Boivin, 9, SAINT-ETIENNE (Loire)

Envoi franco dans toute la France contre timbres ou mandats